

MANUEL TECHNIQUE DE BASKET BALL

Sommaire

Rappel réglementation générale.....

- Jurys internationaux.....
- Rémunérations.....
- Causes de disqualification.....

Description de la compétition.....

« Basketball »

- Participants.....
- Dates.....
- Calendrier des épreuves.....

- Ordre des matchs.....

- Tirage au sort.....

- Sites.....

- Remise des médailles.....

Aspects techniques relatifs à la compétition « Basketball »

Equipements sportifs.....

Renseignements médicaux.....

Généralités

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban en 2009 ; la France en 2013 et la Côte d'Ivoire en 2017 ; la République Démocratique du Congo s'est engagée à organiser la 9^{ème} édition des Jeux de la Francophonie après le désistement du Canada Nouveau Brunswick ; c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Les Jeux de la francophonie regorgent en leur sein plusieurs valeurs qui sont prônées et partagées par les pays et gouvernements concernés ; notamment la promotion de la langue française, l'échange culturel, la promotion de la paix et le développement ; le rapprochement des pays, la dynamisation de la jeunesse pour contribuer à la solidarité internationale, le respect de l'égalité du genre. Ces Jeux s'organisent d'une manière alternée entre les pays du Sud et les pays du Nord.

La capitale de la RDC, Kinshasa ville hôte des 9^{ème} Jeux de la Francophonie a une superficie de 9.965 Km² et sa population hétéroclite est estimée à plus ou moins 15 millions d'habitants.

Ville hospitalière, attractive et attachée aux valeurs prônées dans l'espace Francophone, Kinshasa deviendra la capitale de la Francophonie du 28 Juillet au 06 Aout 2023.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie RDC /Kinshasa 2023 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 9^{ème} édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

Rappel réglementation générale

a) Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

b) Les participants doivent :

- être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF ;
- posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traite des engagements ;
- être âgés de plus de 18 ans (né au 1er janvier 2005 et avant) et de moins de 25 ans (né au 1er janvier 1998 et après).

c) Chaque État ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le Guide des inscriptions au point « V. Calendrier prévisionnel ».

d) Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

Jurys internationaux

> Le jury

a) Pour chaque discipline sportive, le CIJF, avec le délégué de la fédération internationale, constitue un jury qui a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.

b) La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.

c) Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.

d) Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

> Le Comité d'appel

Le Comité d'appel, sous l'autorité du Directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international.

Ses décisions sont sans appel.

Rémunérations

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

Les officiels des compétitions sportives recevront une rémunération du CNJF, qui sera établie après une concertation entre le CIJF et les fédérations internationales. Les modalités seront transmises préalablement à l'acceptation définitive de chaque officiel concerné.

Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peut entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

Description de la compétition « Basketball »

Structure d'organisation de la compétition de basketball

Le tournoi de basketball féminin des IXème Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation de la FIBA. Toutefois, en concertation avec la FIBA, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du délégué technique désigné par la FIBA.

L'organisation du tournoi est assurée par le CNJF, sous la supervision du CIJF.

CIJF	FIBA	CNJF
Directrice CIJF : Mme Zeina MINA	Délégué technique de la FIBA : Mr Eric BERTRAND	Directeur National des Jeux : Mr Isidore KWANDJA NGEMBO
		Superviseur du Département des compétitions sportives au CNJF : Mr ALI SADALA Babaly

Participants

Qualifications

Le pays organisateur, le pays tenant du titre et les équipes qualifiées pour les Jeux Olympiques Tokyo 2020 sont qualifiées d'office.

Les qualifications complémentaires seront attribuées aux meilleures équipes francophones des championnats féminins 2021 d'Afrique, d'Europe, d'Asie-Océanie, des Amériques et des Caraïbes.

Nombre de participants

192 Participants soit 16 équipes de 12 joueuses.

Processus de qualification

Les 16 équipes sont réparties en quatre poules de quatre équipes.

NB : cette liste peut être amenée à changer par le CIJF

La formule se déroulera de la manière suivante :

- ✓ Un tour préliminaire avec quatre groupes de quatre équipes où chaque équipe rencontre les trois autres de sa

poule, suivi des quarts de finale, des demi-finales et des finales.

- ✓ Les équipes classées 1ère et 2ème de chaque groupe disputeront les quarts de finales de façon croisée selon la formule préétablie, puis les demi-finales, le match de classement pour la 3ème place, et la finale.
- ✓ Les équipes perdantes des quarts de finale jouent le classement de la 5ème, à 8ème place.
- ✓ Les équipes classées 3ème de chaque poule jouent le classement de la 9ème à la 12ème place
- ✓ Les équipes classées 4ème de chaque poule jouent le classement de la 13ème à la 16ème place

RDC	République du Congo
France	Cote d'Ivoire
Canada Québec	Guinée
Tunisie	Haïti
Roumanie	Liban
Tchad	Maroc
Bénin	Sénégal
Cameroun	Madagascar

Dates

Le tournoi de Basketball se déroulera du jeudi 27 Juillet au samedi 05 Aout 2023 avec une (01) journée de repos, le lundi 31 juillet 2023.

La réunion technique aura lieu le mercredi 26 juillet à 9h l'Université UNIKIN.

La compétition regroupera 16 équipes, réparties en 4 poules de 4 équipes. Ceci nécessite 2 gymnases pour le déroulement des rencontres jusqu'au quarts de finale.

Les séances d'entraînement seront programmées dans le stadium du stade des Martyrs de 08 h 30 à 11h 30.

Le programme sera organisé sur 4 jours pour la partie de compétition en poules, puis 1 journée de repos. La première

Calendrier des épreuves

Les horaires prennent en compte l'arrivée et le départ des équipes sur les sites.

La journée de la phase de poule est organisée sur deux jours afin de libérer les équipes pour la cérémonie d'ouverture. Les ¼ de finales se dérouleront en une journée, ainsi que les ½ finales et les finales. Pour des contraintes de retransmission TV la première ½ finales débutera à 16h45.

Toutes les équipes continueront la compétition après la phase de poules pour obtenir un classement complet des équipes de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

Ordre des rencontres

Du 27 AU 30 JUILLET 2023 : PHASE DE POULES

Jour	Horaires	Rencontres	Terrain
27 juillet	16h45	Poule A : RDC - Guinée	Terrain 1
		Poule B : Madagascar - Côte d'Ivoire	Terrain 2
	19h00	Poule A : Congo - Liban	Terrain 1
		Poule B : France - Maroc	Terrain 2
28 juillet	12h15	Poule D : Tchad - Cameroun	Terrain 1
		Poule C : Canada Québec - Bénin	Terrain 2
	14h30	Poule D : FWB - Tunisie	Terrain 1
		Poule C : Haiti - Sénégal	Terrain 2
29 juillet	12h15	Poule C : Canada Québec - Haïti	Terrain 1
		Poule D : Tchad - Cameroun	Terrain 2
	14h30	Poule C : Sénégal - Bénin	Terrain 1
		Poule D : Tunisie - FWB	Terrain 2
	16h45	Poule A : Liban - Guinée	Terrain 1
		Poule B : France - Madagascar	Terrain 2
19h00	Poule A : RDC - Congo	Terrain 1	
	Poule B : Côte d'Ivoire - Maroc	Terrain 2	

30 juillet	12h15	Poule C : Bénin - Haïti	Terrain 1
		Poule D : FWB - Cameroun	Terrain 2
	14h30	Poule C : Canada Québec - Sénégal	Terrain 1
		Poule D : Tunisie - Tchad	Terrain 2
	16h45	Poule A : Guinée - Congo	Terrain 1
		Poule B : Côte d'Ivoire - France	Terrain 2
19h00	Poule A : RDC - Liban	Terrain 1	
	Poule B : Maroc - Madagascar	Terrain 2	

- **31 juillet 2023 : REPOS**
- **1^{er} août 2023 : MATCHS DE CLASSEMENT ET QUARTS DE FINALE**

MATCHS DE CLASSEMENT (9 ^{ème} position à la 16 ^{ème} position)		
Terrain 2	12h15	4 ^{ème} Groupe (A) vs 4 ^{ème} Groupe (B) (1)
	14h30	4 ^{ème} Groupe (C) vs 4 ^{ème} Groupe (D) (2)
	16h45	3 ^{ème} Groupe (A) vs 4 ^{ème} Groupe (B) (3)
	19h00	3 ^{ème} Groupe (C) vs 3 ^{ème} Groupe (D) (4)

Terrains (Stade des Martyrs)	Horaires	QUARTS DE FINALE
Terrain 1	12h15	QF 1 : 1 ^{er} Groupe (C) vs 2 ^{ème} Groupe(D)
	14h30	QF 2 : 1 ^{er} Groupe (A) vs 2 ^{ème} Groupe(B)
	16h45	QF3 : 1 ^{er} Groupe (D) vs 2 ^{ème} Groupe(C)
	19h00	QF 4 : 1 ^{er} Groupe (B) vs 2 ^{ème} Groupe (A)

- **2 août 2023 : REPOS**
- **3 août 2023 : MATCHS DE CLASSEMENT ET DEMI-FINALES**

Matches pour la 7 ^e place		
Terrain 1	12h15	Perdant QF 1 vs Perdant QF 2
Matches pour la 5 ^e place		
Terrain 1	14h35	Perdant QF 3 vs Perdant QF 4

DEMI-FINALES		
Terrain 1	16h45	DF 1 : Vainqueur QF 1 vs Vainqueur QF 2
Terrain 1	19h00	DF 2 : Vainqueur QF 3 vs Vainqueur QF 4

Matchs de classement 15^{ème} place		
Terrain 2	12h15	Perdant MC 1vs Perdant MC 2 MC 1

Matchs de classement 13^{ème} place		
Terrain 2	14h30	Vainqueur MC 1vs Vainqueur MC2 MC 2

Matchs de classement la 11^{ème} place		
Terrain 2	16h45	Perdant MC 3 et Perdant MC 4

Matchs de la 9^{ème} place		
Terrain 2	19h00	Vainqueur (MC 3) et Vainqueur (MC 4)

- **4 août 2023 : REPOS**

- **Le 5 août 2023 :**

Terrain (Stade des Martyrs)	Heures	
Terrain 1	12h15	Match pour la 7 ^e place
Terrain 1	14h30	Match pour la 5 ^e place
Terrain 1	16h45	3 ^{ème} place
Terrain 1	19h00	FINALE

Tirage au sort

❖ Pullman Hôtel

Un tirage au sort pour répartir les seize équipes sélectionnées en quatre poules a été à Kinshasa le 29 octobre 2022 en présence du représentant de la FIBA ; la répartition s'établit comme suit :

Poule A	Poule B
Rep. Du Congo	Madagascar
Liban	Cote d'Ivoire
RDC	France
Guinée	Maroc
Poule C	Poule D
Haïti	Tchad
Sénégal	Cameroun
Canada-Québec	Fed. W. Bruxelles
Benin	Tunisie

Sites

Sites de compétition

Le site qui abritera la compétition de basket-ball dispose de deux gymnases jumelés au stade des Martyrs

(PHOTO GYMNASSE JUMELE)



Sites d'entraînement

Le stadium de basket au stade des Martyrs et celui du stade Tata Raphael serviront d'entrainement pour les équipes.

Quarante-cinq (45) minutes d'entraînement seront attribuées à chacune des équipes dès leur arrivée et pendant toute la durée de la compétition. Le calendrier des entrainements sera communiqué aux délégations lors de la réunion technique.

Sites d'hébergement	Sites d'entrainement
Stade des Martyrs	Stadium Stade des Martyrs

Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme.

Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement et se déroulent sur le site des compétitions. Normalement, la remise des médailles aura lieu avant les procédures de contrôle antidopage.

Lorsque cela sera possible, les cérémonies de remise des médailles se dérouleront le jour de l'épreuve. Pour celles se déroulant le lendemain, les athlètes seront informés de l'heure et du lieu où ils devront se présenter.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- ✓ Les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole.
- ✓ Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.

- ✓ Mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central.
- ✓ Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de la délégation du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

Les médailles seront remises aux équipes gagnantes en tenant compte de la composition ci-après par délégation :

- ✓ 12 joueuses
- ✓ 2 entraîneurs
- ✓ 1 médecin
- ✓ 1 kinésithérapeute
- ✓ 1 arbitre accompagnateur
- ✓ 1 chef de délégation

Tableau des médailles :

Epreuves	OR	ARGENT	BRONZE
Equipe victorieuse du tournoi	18
Equipe Ayant Perdu en finale du tournoi	...	18	...
Equipe ayant gagné le match de la 3ème place	18
TOTAL	18	18	18

Aspects techniques relatifs à la compétition « Basketball »

Règlements

Les règlements de Fédération Internationale de Basketball Amateur (FIBA) régissent la compétition de basketball des IXème Jeux de la Francophonie. Toutefois, en concertation avec la FIBA, le CIJF adoptera certaines solutions en tenant compte de l'esprit des règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité du délégué technique désigné par la FIBA.

Réunion technique

La réunion technique se déroulera le jeudi 27 juillet 2023 à 09 heures à l'Université UNIKIN.

Chaque état et gouvernement a droit à un maximum de deux représentants.

Arbitrage officiel

L'équipe technique d'officiels qui sera affectée à cette compétition comprendra :

- ✓ 1 délégué technique de la FIBA ;
- ✓ 1 arbitre international par pays au total de 16 ;
- ✓ 2 arbitres internationaux neutres désignés par la FIBA ;
- ✓ 2 arbitres internationaux français désignés par la FIBA ;

Le jury international

Un jury international sera constitué au début de la compétition officielle par le délégué technique et CIFJ.

Le jury international est formé de trois membres, le délégué de la FIBA, un délégué du CNJF, un troisième membre choisi par eux.

Le président du jury est le délégué technique de la Fédération internationale.

La présence du délégué du CIFJ aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.

Les fonctions du jury international sont les suivants :

- ✓ Contrôle et approbation des installations de jeu, ainsi que du matériel technique prévu pour compétition ;
- ✓ Établissement du programme des rencontres ;
- ✓ Nomination des commissaires et arbitres et approbation du personnel de la table de marque (chronométreur, marqueur et opérateur des 24 secondes) ;
- ✓ Homologation des résultats finaux des rencontres et du classement final de la compétition ;
- ✓ Examen des réclamations et décision en première instance ;
- ✓ Imposition de sanction aux joueurs, entraîneurs, entraîneurs adjoints, accompagnateurs, commissaires, arbitres et personnels de la table de marque qui ont violé l'esprit et la lettre des statuts généraux et des règlements internes de la FIBA, ainsi qu'en général, l'esprit de « Fair-play » qui doit régner dans le Basketball.

L'imposition des sanctions doit être basée sur les comptes rendus des commissaires et arbitres, ainsi que sur l'observation faite par les membres du comité technique ;

- ✓ Le jury international est aussi responsable pour juger tous les autres comportements antisportifs qui peuvent se produire

immédiatement avant ou après la rencontre ;

- ✓ L'annonce du classement final de la compétition ;
- ✓ Les fonctions du jury international se terminent par l'établissement d'un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIFJ ainsi que le classement officiel dans chaque discipline. Le CIFJ reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

Réclamations et appels

Les litiges seront réglés conformément aux procédures relatives aux réclamations visées par les règlements de Basketball officiels de la FIBA et les règles adoptées lors du congrès mondial. Le CIFJ est l'instance suprême chargée de régler tous les litiges non couverts par les compétences de jurys internationaux.

Réclamations - litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation.

Si pendant la compétition une équipe estime avoir été lésée dans ses intérêts par une décision d'arbitre ou par tout événement survenu pendant la rencontre, elle doit procéder de la façon suivante :

- ✓ A la fin de la rencontre, le capitaine de l'équipe en cause doit immédiatement informer l'arbitre que son équipe conteste le résultat de la rencontre en signant la feuille de marque dans l'espace marqué « signature du capitaine en cas de réclamation ».
- ✓ Pour que cette réclamation soit valable, il faut que le représentant officiel de la fédération nationale confirme par écrit dans les vingt minutes qui suivent la fin de la rencontre.
- ✓ Des explications détaillées ne sont pas nécessaires. Il sera suffisant d'écrire « la fédération nationale dépose une réclamation contre le

résultat de la rencontre entre les deux équipes » et verse ensuite au représentant de la FIBA la caution correspondante.

- ✓ La fédération nationale en question devra faire parvenir au représentant de la FIBA le texte de sa réclamation dans l'heure qui suit la fin de la rencontre.
- ✓ Si la réclamation est acceptée, la caution sera remboursée.
- ✓ Le commissaire ou l'arbitre, doit dans l'heure qui suit de la fin de la rencontre, rapporter l'incident ayant occasionné la réclamation au représentant de la FIBA.
- ✓ Si la fédération nationale de l'équipe en question ou la fédération de l'équipe adverse n'est pas d'accord avec la décision du jury international, elle pourra faire appel de la décision auprès du comité d'appel.
- ✓ Pour que cet appel soit recevable, il doit être fait par écrit dans les vingt minutes qui suivent la réception de la décision du jury international accompagné d'un dépôt de caution équivalente aux dispositions financières en vigueur.
- ✓ Le comité d'appel jugera en deuxième instance et sa décision sera définitive.

Comité d'appel

Le comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il est formé, sur proposition du délégué technique de la FIBA et du délégué du CNJF, par des représentants des fédérations nationales et présidé par le délégué technique de la FIBA.

Le jury d'appel est composé de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants.

La fonction du juge d'appel est d'examiner et de juger en deuxième instance tout appel contre les décisions

du jury international relatives à l'homologation des rencontres et l'imposition des sanctions. Son verdict est sans appel.

Les membres du jury d'appel, dont les équipes sont en cause lors d'une réclamation, ne pourront siéger, à leur place devront siéger des membres suppléants.

Le comité d'appel peut être saisi par :

- ✓ Le représentant de la fédération internationale concernée.
- ✓ Le Président du CNJF.
- ✓ Le chef d'une des délégations.

Ses décisions sont sans appel.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit dans un délai maximum de vingt-quatre heures après l'évènement et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation.

Equipements *sportifs*

Tout équipement utilisé pour les compétitions des IXème Jeux de la Francophonie doit être conforme aux règlements de la FIBA.

Les ballons de la marque Molten seront utilisés tout au long de la compétition.

Renseignements *médicaux*

Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période sur les deux sites de compétition et sur les lieux d'entraînement. Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio ; tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

Contrôles antidopage

Des contrôles antidopage sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

Examens médicaux

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des IXème Jeux de la Francophonie.